

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 MARS 2016

DELIBERATION N° 14

L'an deux mil seize, le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 23 mars 2016

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, MJ ROQUES, P.ACEDO, C.ORDONNES, J.DOS SANTOS, A.VALOT, N.DAUGA, D.ARMENGAUD, JM BAGNERES-PEDEBOSCOQ, JD BONNOME, G.MOSCHETTI, G.ELGART, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, M.DUBROCA, JP CRESPO, P.FAVRAUD, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCOQ), UA DEL PRADO (procuration à G.MOSCHETTI), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO), J.DUBOURDIEU (pouvoir à M.DUBROCA),

Absente : S.PUYO

Secrétaire de séance : MA THEBAUD

Madame Marie Josée ROQUES, Adjointe, rappelle au Conseil Municipal que les tarifs en vigueur des bourses communales allouées aux enfants de Boucau fréquentant les classes instrumentales de l'école de musique de Tarnos (hors éveil musical) ont été fixés par une délibération du 12 novembre 2007 comme suit :

Quotient familial	1 enfant	2 enfants	3 enfants
< 5594	152	252	315
De 5 595 à 6 481	147	236	294
De 6 482 à 8 381	121	194	242
De 8 382 à 10 363	89	142	179
De 10 364 à 13 081	63	100	126
> 13 082	47	74	95

Elle propose de procéder à une réactualisation des quotients familiaux et une revalorisation du montant des bourses dans les conditions suivantes :

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28
Pour : 28
Contre : /
Abstentions : /

Objet :
Revalorisation aide
à la musique - école
de musique de
Tarnos

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Quotient familial	1 enfant	2 enfants	3 enfants
< 6 707	162	262	325
De 6 708 à 8 564	157	246	304
De 8 565 à 10 463	131	204	252
De 10 464 à 13 081	99	152	189
De 13 082 à 14 399	73	110	136
> 14 400	57	84	105

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

. fixe les quotients et des barèmes des bourses allouées aux enfants de Boucau fréquentant les classes instrumentales de l'école de musique de Tarnos (hors éveil musical) de la manière suivante :

Quotient familial	1 enfant	2 enfants	3 enfants
< 6 707	162	262	325
De 6 708 à 8 564	157	246	304
De 8 565 à 10 463	131	204	252
De 10 464 à 13 081	99	152	189
De 13 082 à 14 399	73	110	136
> 14 400	57	84	105

. dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 30 mars 2016
Le Maire,
Francis GONZALEZ

